

4 décembre 2001

01.169

Interpellation Jean Oesch**Surveillance vidéo dans les gares CFF**

Les CFF ont pris la décision de placer sous surveillance vidéo les gares des villes hôtes de l'Expo.02. Notre régie fédérale a du reste déjà équipé la gare de La Chaux-de-Fonds d'un système-pilote à l'essai.

Le Conseil d'Etat peut-il nous faire savoir s'il a été consulté sur ces projets par les CFF, s'il a donné son accord et s'il a exigé des garanties pour la sauvegarde de la protection de la personnalité? Si oui, lesquelles?

En effet, bien que ce système de surveillance soit situé sur le domaine des CFF, il vise bien le public en général et n'est pas limité aux simples usagers des CFF.

Notre régie fédérale a tendance à s'arroger des droits et compétences qui dépassent son rôle et il est indispensable que de telles mesures soient contrôlées tant en ce qui concerne leur légalité qu'en ce qui concerne leur mode d'application et d'utilisation.

Cosignataires: V. Houlmann, R. Jeanneret et J.-N. Karakash.